

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
COMMANDE ARTISTIQUE AU TITRE DU 1% ARTISTIQUE
DU BATIMENT POLE DE VIE
CAMPUS LYONTECH LA DOUA



Date et heure limites de réception des candidatures
Vendredi 26 juin 2020 à 12h

REGLEMENT DE CONSULTATION

1 – Identification de l'organisme acheteur

Communauté d'Universités et Établissements (COMUE) "Université de Lyon"
92 rue Pasteur, CS 30122, 69361 Lyon Cedex 07

2 – Objet de la consultation

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction d'un Pôle de Vie sur le Campus la Doua.

Lieu d'exécution : Campus LyonTech, 1 rue de la Technologie à Villeurbanne.

3 – Procédure de passation du marché

La présente consultation répond à l'obligation de décoration des constructions publiques prévue par le décret n°2002-677 du 29 avril 2002, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et dont les procédures applicables sont précisées aux articles R2172-7 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le marché est passé selon une procédure restreinte conformément au Code de la Commande Publique.

4 – Montant de l'enveloppe de l'opération du 1% artistique

L'enveloppe financière maximum consacrée à cette opération du 1% artistique s'élève à 26 000 euros TTC. Cette enveloppe comprend :

- Les honoraires de l'artiste lauréat.
- La conception et la fabrication de l'œuvre, le suivi du projet jusqu'à sa réception sans réserve, son acheminement et son installation.

Les taxes afférentes, ainsi que les frais annexes (déplacements sur le campus Lyon Tech La Doua, cotisations maladie, veuvage, CSG, CRDS au taux de droit commun, autres).

5 – Caractéristiques principales de la construction

Le Pôle de Vie est un bâtiment mutualisé d'environ 1 500 m² qui accueillera une cafétéria étudiante du CROUS et l'accueil associatif des étudiants de l'IUT de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Cette opération permet de rééquilibrer l'offre en restauration du campus LyonTech- La Doua par la création d'un nouvel équipement en proximité de l'IUT A, à l'est du campus.

Situé au sein du Campus Universitaire Scientifique de la Doua, le bâtiment créé, aux lignes architecturales épurées et mis en valeur par un traitement paysager soigné, sera bien identifié et accessible par le tramway.

6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) et son annexe
- Un DC1, un DC2 et un DC4

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Aucune demande d'envoi du dossier papier ou sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 – Programme de la commande artistique

Voir le Cahier des Clauses Particulières et son annexe disponibles :

-sur le profil acheteur de l'Université de Lyon : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

-sur le site du ministère de la Culture et de la Communication <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/Le-1-artistique/Consulter-les-appels-a-candidature>

La commande est ouverte à toutes les formes artistiques.

7 - Déroulement de la procédure :

Phase 1 : candidature :

- Lancement de l'appel à candidatures sur dossier artistique : Jeudi 7 mai 2020.
- Date limite de réception des candidatures : **Vendredi 26 juin 2020 à 12h.**
- Choix de **3 candidats** retenus et admis à présenter un projet (candidat seul ou groupement) : Juillet 2020

Phase 2 : offre artistique :

- Rendu des études de projet d'œuvre détaillées des 3 candidats retenus : **Fin novembre 2020**
- Examen des projets et audition des artistes sélectionnés devant Comité Artistique : un jour à prévoir Mi-décembre 2020
- Choix du titulaire retenu et notification : fin décembre 2020
- Livraison de l'œuvre : printemps 2021

8- Documents à produire :

Les dossiers des candidats pour les 2 phases doivent entièrement rédigés en langue française et exprimés en EURO.

PHASE 1 : CANDIDATURE:

Le dossier de candidature est obligatoirement composé des éléments suivants :

- **Eléments administratifs**
 - le formulaire DC1 ou une lettre de candidature, qui précise la forme juridique de la candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire, déclaration et attestation sur l'honneur permettant de s'assurer que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir.
 - le formulaire DC2 du candidat individuel ou de chaque membre du groupement prouvant
 - le formulaire DC4, le cas échéant
 - une attestation de garantie professionnelle (attestation Maison des artistes ou AGESEA)
 - une justification de la qualité d'artiste (numéro SIRET, numéro d'inscription éventuellement)

- **Éléments artistiques**
 - Un CV actualisé
 - Un dossier artistique actualisé (démarche artistique, visuels des œuvres significatives dont celles réalisées dans le cadre de commandes publiques, privées ou du 1%) 15 ou 20 pages environ
 - Une note succincte de motivations (1 page environ) précisant les intentions de l'artiste et les grandes orientations du candidat sans proposer de projet artistique précis.
 - A titre facultatif, les coordonnées d'un site internet, des articles de presse

A l'issue de cette phase, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

PHASE 2 : OFFRE ARTISTIQUE:

Les 3 candidats admis à constituer une offre devront fournir les éléments suivants :

- Une note rédactionnelle expliquant les choix et la démarche artistique, les méthodes d'exécution de l'œuvre, le choix des matériaux utilisés, l'implantation dans le site ainsi que tout autre élément permettant d'apprécier l'orientation artistique ;
- Une présentation graphique sur tout support approprié (dessin, croquis d'ambiance, montage photographique, élévations) permettant d'apprécier le projet artistique ;
- Une vue en plan de l'œuvre implantée sur son site et sur le plan des espaces extérieurs fournis par l'architecte, avec les précisions sur les matériaux envisagés, les dimensions cotées
- Une maquette ou une perspective, selon le type d'œuvre ;
- Un échéancier pour la réalisation des études et des travaux ;
- Une fiche de prescription pour la maintenance et l'entretien de l'œuvre ;
- Un budget prévisionnel détaillé du coût de l'œuvre, toutes dépenses confondues
- L'acte d'engagement (A.E) rempli

Les candidats admis à présenter une offre seront invités à participer à une phase de négociation durant laquelle ils pourront présenter plus précisément leur projet au comité artistique. Le Pouvoir adjudicateur retiendra, après avis du comité artistique, le candidat qui aura fourni la meilleure offre au regard des critères énoncés ci-dessous. Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Une indemnisation forfaitaire sera prévue à chacun des 2 candidats non retenus après la phase 2, d'un montant de 1 500 € TTC.

9- Modalités de sélection des projets – Critères d'analyse :

Tout pli arrivé postérieurement à la date et à l'heure limite de remise des plis pour non-conformité.

<i>Critères de sélection des 3 candidats à retenir à l'issue de la phase candidature</i>	<i>Pondération</i>
1- Motivation artistique de la candidature	40 %
2- Qualité des références artistiques présentées et adéquation	40 %
3- Pertinence des orientations envisagées par l'artiste	20 %

Sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation.

Ceci sera notamment le cas s'il est constaté :

- l'absence de fourniture d'une des pièces demandées à l'article 8 ;
- le non-respect des exigences du C.C.T.P ;
- la modification de l'acte d'engagement. (hors zones à compléter) ;
- que l'acte d'engagement était incomplet.

<i>Critères de sélection de l'attributaire à l'issue de la phase offre</i>	<i>Pondération</i>
1- Qualité artistique du projet (justesse, originalité et intérêt du projet par rapport à la commande)	40 %
2- Faisabilité technique, adéquation avec l'architecture projetée, pérennité de l'œuvre	40 %
3- Capacité à maîtriser les contraintes inhérentes à la commande (respect du budget et du calendrier, sécurité de l'œuvre, maintenance réduite)	20 %

10 – Modalités de transmission électronique des plis :

Les candidatures et les offres seront transmises par voie électronique, sans signature obligatoire.

Dans le cas où un candidat envoie deux plis, seul le second sera pris en considération pour l'analyse.

Les fichiers déposés dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne seront pas pris en compte.

Les plis sont à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement le nom du candidat ainsi que les mentions « copie de sauvegarde », « identification de la procédure concernée » et « ne pas ouvrir ».

Le pli contenant la copie de sauvegarde doit être envoyé à l'adresse postale suivante :

**COMUE UNIVERSITÉ DE LYON
MARCHÉS PUBLICS
92 RUE PASTEUR
CS 30122
69361 LYON CEDEX 07**

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché.

Virus informatique :

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

11 – Renseignements :

Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, 15 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Une réponse sera alors adressée à tous les opérateurs économiques ayant téléchargé le dossier après identification, 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Visites sur sites et/ou consultations sur place

Pour la phase candidature, la visite n'est pas obligatoire mais les candidats peuvent se rendre sur site afin de prendre connaissance de l'environnement du lieu de la mission.